

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

3 AVRIL 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation du fonds
vert « appui à
l'ingénierie » 2024**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 4 avril 2024
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en Préfecture
le 4 avril 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 4 avril 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 3 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 mars deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE*, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

* Monsieur JOUSSE arrive au dossier 24 B 01b

Avaient donné procuration :

Monsieur LEVEL à Madame GUYARD
Monsieur BASSINE à Madame MACE
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Madame CASTIGLIEGO à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20240403-24-B-23a-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

N° DE DOSSIER : 24 B 23a

OBJET : SOLLICITATION DU FONDS VERT « APPUI A L'INGENIERIE » 2024

RAPPORTEUR : Monsieur de BEAULAINCOURT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Pour mener à bien la transition écologique, les collectivités locales doivent s'appuyer sur une expertise dont elles ne disposent pas nécessairement.

La mesure du Fonds vert dédiée à l'ingénierie permet d'apporter aux collectivités territoriales ou aux groupements de collectivités un appui en ingénierie de stratégie ou de planification ou en ingénierie d'animation. L'objectif est de les aider à élaborer ou finaliser leur stratégie, déclinée en plan d'action en matière de transition écologique, à suivre la mise en œuvre de leur plan d'action et à faire émerger des projets à forte ambition environnementale.

Le soutien financier du Fonds vert en matière d'appui en ingénierie doit cibler les grandes transitions sur lesquelles l'appui en ingénierie est particulièrement prioritaire (rénovation énergétique des bâtiments, recyclage foncier, préservation de la biodiversité, réduction des émissions de CO²...) et permettre d'accélérer l'adaptation des territoires.

Les porteurs de projets peuvent bénéficier de cofinancement de postes d'animateurs ou chefs de projet contractuels, de cofinancement d'études ou de conseils, et d'accompagnement par les Préfets de Département et les comités locaux de cohésion territoriale (CLTC) pour le recensement des aides en ingénierie.

Le taux de subvention moyen national est de 25%.

Afin de favoriser le retour de la nature en ville, et dans le cadre de son plan d'action climat énergie, la commune de Saint-Germain-en-Laye souhaite mettre en place son plan de végétalisation, de renaturation et d'adaptation des espaces publics face aux changements climatiques.

Pour ce faire, ce plan s'appuiera sur un diagnostic des enjeux écologiques et climatiques de l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye afin d'identifier les zones d'actions prioritaires à végétaliser et proposera des actions de végétalisation/renaturation maximisant les services écosystémiques du territoire.

Ce diagnostic peut faire l'objet d'un cofinancement par le Fonds vert « Appui à l'ingénierie ». D'autres projets à venir dans le cadre du plan d'action climat énergie pourraient également être cofinancés par ce fonds.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer plusieurs dossiers de candidature au Fonds vert « Appui à l'ingénierie » 2024 pour le financement des différents projets portés par la Ville et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

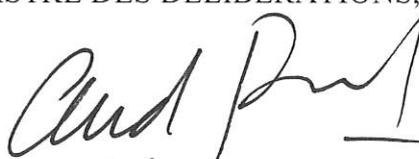
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer plusieurs dossiers de candidature au Fonds vert « Appui à l'ingénierie » 2024 pour le financement des différents projets portés par la Ville et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye